



## MUNICIPALITÉ DE SAINT-STANISLAS-DE-KOSTKA

### A V I S P U B L I C

#### **ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 377-2019 DÉCRÉTANT LES TAUX DE TAXATION ET DE TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX AINSI QUE LES CONDITIONS DE PERCEPTION POUR L'EXERCICE FINANCIER 2020**

AVIS PUBLIC est par la présente donné par le soussigné, Maxime Boissonneault, greffier adjoint

QUE lors de la séance extraordinaire tenue le 18 décembre 2019, le conseil a adopté par résolution le règlement 377-2019 décrétant les taux de taxation et de tarification des services municipaux ainsi que les conditions de perception pour l'exercice financier 2020;

QUE le règlement 377-2019 est entré en vigueur conformément à la loi, le 19 décembre 2019;

Ce règlement peut être consulté, durant les heures d'ouverture, au bureau de la municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka.

Donné à Saint-Stanislas-de-Kostka, ce 19 décembre 2019.

Maxime Boissonneault, Adm.A., OMA, DMA, B.Éd  
Greffier adjoint